

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mardi 22 juin 2021

Le 22 juin 2021, à 20h, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 17/06/2021.

Étaient Présents : Mmes MICHEL-EBERLAND-SUSSELIN-DURAND-GIL- SOUBEYRAND
Mrs MARAINE -VINCENT-CHAMPETIER-CERVINO
Absente : DEMOMENT Florence (pouvoir donné à SUSSELIN Geneviève)

Secrétaire de séance : Mme EBERLAND

Délibération relative à la demande de mise à disposition de la prestation « Archives » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche

La Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de recourir à la prestation Archives du C.D.G de l'Ardèche pour le classement des archives de la commune.

La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L212-6 et suivants du Code du patrimoine et R1421-9 du Code général des Collectivités territoriales, qui peut engager la responsabilité du Maire en cas de fautes constatées.

Il est de l'intérêt de la commune de s'assurer que ses archives soient classées, conservées et éliminées conformément aux obligations légales et sous le contrôle des archives Départementales de l'Ardèche.

Le C.D.G 07 propose, depuis le 26/09/2012, de mettre à disposition des communes qui en font la demande, un archiviste itinérant qui peut se charger de ce travail très complexe.

Le coût proposé par la CDG est de 17,50 € de l'heure, soit 61.30 € pour une demi-journée de 3h30.

Le tarif de la prestation inclut le coût salarial de l'archiviste et les frais de gestion.

Cette tarification est applicable sur la base d'une convention qui détermine le nombre de jours d'interventions suivant devis établi par l'archiviste du CDG07. Le diagnostic initial est gratuit.

La prestation « archives » est composée de tout ou partie des missions suivantes, au choix du demandeur :

- Classement intégral des fonds d'archives intermédiaires et définitives
- création d'un inventaire
- élimination des archives selon les normes en vigueur
- récèlement règlementaire
- conseil à l'aménagement des locaux
- information du personnel de la collectivité sur le traitement des archives courantes

Chacune des phases est affectée d'un délai estimatif en jour commandée ou non par le demandeur.

Le paiement de la prestation effectuée le mois M intervient le mois M+1, au vu d'un titre de recettes émis par le CDG et comportant en annexe un relevé des heures effectué par l'archiviste le mois M.

Le terme de la mission donne lieu à la rédaction d'un rapport d'intervention dont un exemplaire sera transmis : au demandeur, au CDG, au service des Archives Départementales

Le conseil municipal, décide de retenir la prestation pour les missions énumérées ci-dessus et autorise la Maire à signer la convention de mise à disposition de la prestation « archives » du CDG, dans les conditions ci-dessus décrites.

Adopté par 11 (10 + 01) voix pour.

Délibération relative à la modification des statuts du Syndicat – Nouvelle Appellation

Mme la Maire informe le conseil que le Comité Syndical Olivier de Serres, par délibération du 31 mars 2021, a adopté à l'unanimité la nouvelle appellation du SIVoM Olivier de Serres.

En effet, au 1^{er} janvier 2020, le SIVoM Olivier de Serres est devenu, de par l'effet de la loi NOTRe, un syndicat mixte fermé avec l'intégration de la C.A.P.C.A. (Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche) en représentation/substitution de la commune de Freyssenet.

Ce changement de statut juridique a entraîné le changement de numéro de SIRET.

Par ailleurs, l'appellation SIVoM n'étant plus adaptée, pour son référencement officiel, l'INSEE et la Préfecture de l'Ardèche lui ont d'emblée attribué l'appellation officielle S.M. (Syndicat Mixte) Olivier de Serres.

Pour intégrer cette transformation, il a été proposé de modifier l'appellation SIVoM Olivier de Serres en **Syndicat Olivier de Serres**.

A l'unanimité, les membres du Comité Syndical ont entériné la nouvelle appellation de Syndicat Olivier de Serres en remplacement de SIVoM Olivier de Serres, suite au changement de statut juridique du Syndicat au 1^{er} janvier 2020.

Le conseil municipal décide d'entériner la nouvelle appellation de **Syndicat Olivier de Serres** en remplacement de SIVoM Olivier de Serres. Adopté par 11 (10 + 01) voix pour.

Délibération relative à la création d'un emploi d'Adjoint Administratif territorial Principal de 1^{ère} classe / avancement de grade

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que considérant le personnel proposé à l'avancement de grade, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'Adjoint Administratif territorial Principal de 1^{ère} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 28 heures en remplacement du poste d'Adjoint Administratif territorial Principal de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 28 heures, en application des lois et règlements de la Fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Madame la Maire, décide

- d'accéder à la proposition de Mme la Maire
- de créer à compter du 01 juillet 2021 un poste d'Adjoint Administratif territorial Principal de 1^{ère} classe, échelle C3 de rémunération, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28 heures,
 - l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,
 - de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,
 - les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget.

Adopté par 11 (10 + 01) voix pour.

Décision Modificative n° 1 / Virement de crédits

Mme la Maire informe qu'au moment de l'élaboration du budget primitif 2021, les écritures d'ordre budgétaire concernant les amortissements ont été votées en déséquilibre.(erreur d'écriture)

En effet, le montant de 2159 € a été inscrit en dépense de fonctionnement au compte 6811/042, et celle-ci doit être liée au compte 28041582/040 en recette d'investissement pour le même montant ; or sur ce compte il a été budgété 159 €.

Il faut donc abonder le compte 28041582/040 de la somme de 2000 €, ce montant est pris sur le compte 022, dépenses imprévues, afin de rétablir l'équilibre.

Adopté par 11 (10 + 01) voix pour.

Rapports des diverses commissions et syndicats :

-SIGRP : réunion le 14.06.21 avec les familles pour discuter du choix de la cantine : seulement 2 parents d'élèves étaient présents.

Pour la rentrée 2021-22 : projet d'une garderie communale payante le soir et en parallèle, ateliers et aide aux devoirs animés par le personnel de la CCGA.

-Commission Enfance et Jeunesse le 17.06.21 :

-Été 2021 : 18 places de moins ouvertes cet été. Beaucoup de difficultés pour recruter du personnel.

-221 places pour l'accueil des jeunes enfants sont ouvertes sur le territoire. (128 places en crèche, 93 places auprès d'assistantes maternelles agréées.)

-Commission Economie, Développement, Tourisme le 03.06.21 :

-Projet Pôle d'Innovation des Métiers d'Art en Ardèche méridionale. La pépinière pépit'Art à Chandolas avec actuellement un peintre sur mobilier et un céramiste naturaliste.

Beaucoup de demandes pour les métiers d'Art actuellement. Une participation financière est en discussion avec les différentes Communautés de communes pour les frais de fonctionnement.

-Conférence des maires de la CCGA le 21.06.21 pour la présentation d'une expérience de PLUi par Pascal Walschmitt : importance de travailler dans un état d'esprit communautaire et solidaire, et se faire accompagner dans l'élaboration dès le début par les services de l'Etat et une équipe compétente.

-Comité consultatif Jeunesse le 02.06.2021 : des projets sont en discussion : création d'un « Pumptrack », journée intergénérationnelle Olympiades, nettoyage des chemins communaux, éventuellement le 31 juillet. Ils ont le désir de créer un comité des jeunes, il reste maintenant à organiser le groupe de façon réglementaire.

-Divers :

-Organisation des élections Départementales et Régionales du 27 juin 2021 : elles se tiendront dans la salle Papillon, de 8h à 18h. Avec un nouveau tableau des horaires.

-Fête des villageois le 02.07.21 à 18h30 : inauguration du four des associations ; penser à inviter la presse, installation pour cette festivité le vendredi 02.07 à 15h.

-Feu d'artifice le 13.07.2021 à 22h30.

Toutes les autorisations sont arrivées. Fermeture du pont en début d'après-midi. Des panneaux de réglementation de circulation seront installés. Les élus équipés de gilets jaunes et de lampes de poche seront présents pour la sécurité de tous.

Le 11.07.21 à 18h30, Rendez-vous sur le marché pour un rappel du rôle de chacun.

-Nettoyage de l'église le 29.07.21 à 9h

-Apéritif des touristes le 18.07.21 : nécessité de solliciter des personnes pour la préparation de ce moment convivial.

Le prochain conseil est prévu le 19 juillet à 20h

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h.